



# Les AMIS des ARTS de la SOMME CHATEAU DE BERTANGLES

Siège Social – Musée de Picardie  
15-17, rue de la Dodane  
80000 AMIENS

<http://lesamisdesarts-delasomme.com>  
[lesamisdesartsdelasomme@laposte.net](mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.net)

**108<sup>eme</sup> EXPOSITION du 25 mai au 5 juin 2017**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner pour le **31 mars 2017** dernier délai.  
à : Les Amis des arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane - 80000 Amiens

**NOM - Prénom :**

**Adresse :** .....

**Tél :** ..... **Email :** (lisible SVP)

**Portable :** ..... **Site Internet :**

**N° de Siret :** .....

Souhaitez-vous que votre adresse Email (ou Site) figure sur le catalogue ? **OUI**  **NON**

**Format libre – la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1 m de largeur**

TITRE DE L'ŒUVRE (6 œuvres maximum)	TECHNIQUE	FORMAT LIBRE ESPACE MAX : 1m(L) X 2 m (H) Cadre compris	PRIX
1 -			€
2 -			€
3 -			€
4 -			€
5 -			€
6 -			€

**ATTENTION :** Les œuvres ne correspondant pas aux photos sélectionnées ne seront pas exposées

PERMANENCES	14 h à 16 h	16 h à 18 h
Jeudi 25/05		
Vendredi 26/05		
Samedi 27/05		
Dimanche 28/05		
Lundi 29/05		
Mardi 30/05		
Mercredi 31/05		
Jeudi 1 <sup>er</sup> /06		
Vendredi 2/06		
Samedi 3/06		
Dimanche 4/06		

À la demande des visiteurs chaque exposant s'engage à assurer au moins une permanence (plus selon disponibilités).

Votre règlement comprend : - Les droits d'accrochage : **50 €**   
- Votre cotisation : **20 €**   
si moins de 26 ans **10 €**

(deux chèques différents à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme – 1 pour l'adhésion et 1 pour les droits d'accrochage)

**Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.**

**Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon de Bertangles dans la presse et les médias rédiger un catalogue et mettre un listing à la disposition du public, à assurer la sélection, et décerner les trois prix du salon, ainsi que le prix du public qui sera décerné en fin de salon. De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage, accueillir le verdict du jury avec sérénité.**

**Date :** ..... **Signature** (Précédé de la mention "lu et approuvé") :

# RÈGLEMENT

<b>ARTICLE 1</b>	<b>COTISATION</b>	<b>20 € (10 € pour les moins de 26 ans).</b> - Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon.
<b>ARTICLE 2</b>	<b>DROITS D'ACCROCHAGE</b>	<b>50 € - ½ tarif pour les moins de 26 ans</b>
<b>ARTICLE 3</b>	<b>NOMBRE D'ŒUVRES</b>	<b>Format libre</b> – la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1 m de largeur – nombre limité à 6 maximum
	<b>TECHNIQUES ET FORMAT</b>	Toutes les techniques de peinture, mosaïque et photographie sont admises. Au dos de chaque œuvre : <b>TITRE - NOM-Prénom de l'Artiste - Tél.</b>
	<b>PRESENTATION DES ŒUVRES</b>	Les œuvres devront être originales, <b>récentes et inédites</b> . Toutes les tendances, toutes les inspirations, tous les styles sont permis, <b>pour autant que l'ensemble des œuvres présentées reste dans une même cohérence et respectent l'éthique de notre salon.</b>
	<b>SCULPTURES SOCLES</b>	<b>3 socles maximum</b> (obligatoires pour les sculptures qui le nécessitent). Couleur neutre (de préférence : gris - noir - blanc ou beige et en excellent état.- Prévoir un système de fixation pour les œuvres fragiles. Pour les petites œuvres : 3 = 1 grande
<b>ARTICLE 4</b>	<b>ENVOI DES PHOTOS</b>	<b>PAS DE PHOTOS SUR PAPIER, UNIQUEMENT par MAIL à :</b> <a href="mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.net">lesamisdesartsdelasomme@laposte.net</a> ou par CD (photos JPG) <b>PAS DE PDF</b> <b>IMPORTANT :</b> Bien indiquer sous vos photos : <b>LE TITRE – ET LA TECHNIQUE</b>
<b>ARTICLE 5</b>	<b>JURY</b>	Toutes les photos des œuvres seront <b>soumises à un jury</b> , composé de diverses personnalités du domaine de la culture (jury différent chaque année). <b>Les œuvres seront acceptées ou refusées en globalité, il n'y aura pas d'acceptation partielle.</b>
	<b>SERONT REFUSÉS</b>	<b>Le jour du dépôt, les organisateurs se réservent la possibilité de ne pas exposer toute œuvre ne correspondant pas à celle présentée sur photo.</b> <b>Les dossiers sans photo - Les copies de photos d'œuvres d'artistes - Les œuvres déjà exposées précédemment - Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - Les œuvres dépassant de la surface impartie.</b>
	<b>LES PRIX</b>	Le jury décernera trois prix, le jour du vernissage : 1er prix : 200 € - 2ème prix : 120 € - 3ème prix : 80 € - et le prix du public d'une valeur de 100 € qui sera décerné le jour de la clôture de l'exposition. Les lauréats de 2016 seront hors concours pour deux années consécutives. La décision du Jury sera sans appel.
	<b>ASSURANCE</b>	Malgré le gardiennage et la mise sous alarme du château l'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'actes de vandalisme qui pourraient survenir à tout moment de l'exposition. Il est donc conseillé à l'artiste d'assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire. L'artiste renonce par l'acceptation du règlement à tout recours contre l'association en cas de dommages subis sur les œuvres qu'elle qu'en soit la cause.
<b>ARTICLE 7</b>	<b>VENTE DES ŒUVRES</b>	<b>L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre à l'association. Ce don, ainsi que les droits d'accrochage contribuent aux frais d'organisation et de publicité qui sont à la charge de l'Association. Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.</b> Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.
<b>ARTICLE 8</b>	<b>DEPÔT RETRAIT</b>	<b>Le dimanche 21 mai 2017 (Entrée DEVANT le Château) de 14 h 30 à 18 h</b> <b>Le lundi 5 juin 2017 à partir de 18 h.</b> Le décrochage se fera <b>UNIQUEMENT</b> par les membres du conseil d'administration.
	<b>INVITATIONS CATALOGUE</b>	Envoyées par Mail ou disponibles à la Dodane (15/17, rue de la Dodane AMIENS les samedis et dimanches entre 15 h et 17 h 30). Un catalogue de l'expo avec une photo d'une œuvre de chaque artiste sera offert.

**VERNISSAGE : le mercredi 24 mai 2016 à 19 h**

## Nos invités d'honneur pour la 108<sup>ème</sup>

Hamid OURRAOUI  
Plasticien



<https://www.facebook.com/h.ouarraoui?fref=ts>

Jean Pierre  
DEGUILLEMENOT  
Sculpteur



<https://www.jpdeguillemenot.com/>

**RAPPEL** : Exposition : du 25 mai au 5 juin 2017

**Dernier délai inscription : 31 mars 2017**

(Attention, places limitées ! **tout dossier incomplet sera refusé.**)

**Droit d'accrochage** : 50 € + adhésion 20 € (ou 10 € pour les – de 26 ans) règlement en deux chèques

**DÉPÔT** : 21 mai 2017 (Entrée DEVANT le Château) de 14 h 30 à 18 h

**RETRAIT** : 5 juin 2017 à partir de 18 h

**VERNISSAGE** : mercredi 24 mai 2017 à 19 heures

**NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES** : 6 maximum en fonction de vos formats (**surface impartie à chacun largeur 1 m - hauteur 2 m**)

La réussite d'un salon étant liée aussi à l'information du public, les participants sont invités à retirer également quelques affiches à mettre en place chez les commerçants de leur quartier ou de leurs connaissances et

**ne manquez pas de diffuser très largement l'invitation par mail**